

COLLOQUE DU RÉSEAU DES SERVICES PARTENAIRES DES MAISONS DE JUSTICE

25 ET 26 AVRIL 2024 « FEMMES, FAMILLES EN SOUFFRANCE ET JUSTICE PÉNALE : SENS DES MESURES OU MESURES SENSÉES »

SPONSORISÉ PAR:





















«Femmes, familles en souffrance et justice pénale: sens des mesures ou mesures sensées?»

PROGRAMME JOUR 1

8h30 - 9h: Accueil

Tout au long du colloque, Stéphane Danancier alias PAVO, éducateur spécialisé dans l'aide à la jeunesse, reconverti en caricaturiste et auteur de bande dessinée, croquera les interventions des orateurs de son coup de crayon affûté.

9h - 9h15: Présentation du RSPMJ (**Agathe Willaume**), des raisons d'être du colloque (**Martin Bouhon**) et de ses 4 axes (**Véronique Nicolas**).

9h15 - 9h45 : Comment promouvoir une justice communautaire qui a du sens, qui réhabilite et qui protège ? Introduction de la journée. **Marie-Nathalie D'Hoop**, directrice générale adjointe de l'Administration Générale Maisons de Justice (AGMJ), Service Général Justice et Justiciable, fédération Wallonie-Bruxelles, présentera l'innovation que représente le nouveau code de justice communautaire pour l'accompagnement des justiciables. Madame D'Hoop soulignera également l'importance de la collaboration entre l'AGMJ et le maillage associatif notamment dans la prise en charge des situations de violences entre partenaires intimes.

Axe 1: Violences genrées subies

9h45 - 10h45: Féminicides, une histoire mondiale. Christelle Taraud, historienne, a dirigé, écrit et contribué à de nombreux ouvrages scientifiques. Elle est Senior Lecturer à NYU Paris. Depuis octobre 2008, elle est aussi membre du Centre d'histoire du XIXe siècle (Paris 1/Paris 4). Elle retracera le continuum historique des violences faites aux femmes dans divers contextes, jusqu'à la violence pénale ultime : le féminicide. Madame Taraud reviendra sur cette notion et sa construction. L'idée ne sera pas ici de parler immédiatement des (in)actions ou de souhaits d'action par la justice pénale et civile mais d'introduire la journée au travers d'un point de vue historique et général sur les violences et leur continuum social, sans se restreindre, dès le départ, au domaine pénal.

10h45 - 11h00 : Pause

11h00 - 11h45: La voix des acteurs de terrain dans la prévention et lutte contre les violences basées sur le genre en Belgique. Maria Miguel-Sierra, directrice de l'asbl La Voix des femmes et membre de la Plateforme Nationale de la société civile (PAN 2021-2025-16 organisations) donnera un éclairage belge sur le Plan d'Action National de lutte contre les violences basées sur le genre, le rôle joué par les associations en amont du Plan et les recommandations du terrain pour une meilleure application en Belgique de la Convention d'Istanbul en lien avec les rapports du Grevio.

11h45 - 12h00 : Échanges avec la salle

12h00 - 13h00 : Lunch













Axe 2 : Politique pénale et sens des mesures ?

13h00 - 13h45 : Violences intimes, violences de genre, justice pénale et politiques publiques : retour sur quelques chiffres et résultats de recherche. Charlotte Vanneste, Maître de recherche à l'Institut National de Criminalistique et de Criminologie (INCC) et professeure à l'Université de Liège. Parallèlement à la mise à l'agenda politique des violences entre partenaires et des violences de genre, les questionnements et démarches de recherche se sont multipliés. Charlotte Vanneste reviendra sur quelques résultats marquants contribuant à la réflexion sur une reconfiguration de la place du pénal dans l'agencement des politiques publiques en la matière.

13h45 - 14h30 : Questions de genre et réalités carcérales. Vincent Spronck, sociologue et criminologue, président de l'association francophone des directeurs de prisons, chef d'établissement de la prison de Mons nous invitera à une réflexion sur la difficile intégration de la question des violences ou des stéréotypes de genres dans le contexte carcéral actuel, malgré l'importance et l'intérêt d'y travailler, entre autres problématiques, des questions de parentalité ou de masculinité.

14h30 - 14h45 : Échanges avec la salle

14h45 - 15h00: Pause

15h00 - 15h45 : Nouveau code pénal, nouvelles approches en vue pour les violences intimes? Damien Vandermeersch, avocat général à la Cour de cassation, professeur émérite à l'UCLouvain abordera, en lien avec ce qui aura précédé, la réforme du code pénal, en ce compris sur le plan du droit pénal sexuel, en tant que co-rédacteur des projets de ces textes. L'adoption en février 2024 du nouveau code pénal attendu de longue date est l'occasion de retracer le contexte de son adoption, de résumer ses grands axes et principales modifications. Il initiera également une réflexion quant aux enjeux futurs des interactions entre cette nouvelle législation et le phénomène des violences intimes au regard des différentes peines qui y sont reprises, de leurs objectifs annoncés et de leurs effets attendus ou connus.

15h45 - 16h45 : Conclusion de la première journée. Quand une politique de Cour s'investit dans la lutte contre les violences intrafamiliales : l'application du cadre du contrôle coercitif. Gwenola Joly-Coz, première présidente de la cour d'appel de Poitiers et présidente de la conférence nationale des premiers présidents conclura la journée et reviendra sur l'audience spécialisée qu'elle a présidé le 29 novembre 2023 et ses 5 arrêts du 31 janvier 2024 qui en sont issus et sont les premiers en France à contextualiser les infractions pénales dans le concept de contrôle coercitif. Cette intervention permettra ainsi de faire le lien avec ce qui a été dit lors de la première journée du colloque et d'introduire la seconde.

16h45 - 17h00: Échanges avec la salle

Fin de la journée













PROGRAMME JOUR 2

8h30 - 9h : Accueil

9h - 9h30: Deuils, violences et rites: quelle compréhension pour quelle justice? Jean-Michel Longneaux, Docteur en philosophie, chargé de cours à l'Université de Namur, conseiller en éthique dans le monde de la santé. Les relations humaines sont parsemées de multiples frustrations, petites ou grandes, d'innombrables formes de deuils et de conflits. Quand ceux-ci ne se dépassent pas, la domination, la souffrance et la violence peuvent s'y inviter. La société, au travers de différents corps professionnels, notamment judiciaire ou scientifique, œuvre alors de façon rituelle à tenter de cadrer, résoudre ou donner du sens à ces situations. Mais quelles seraient alors les conditions pour que Justice ou Science n'entraînent pas davantage de souffrance, de violence? Quels mécanismes mettre en place pour que ces corps professionnels s'adaptent à la société et non l'inverse?

Axe 3 : Le contrôle coercitif et l'impact des violences sur les enfants

9h30 - 10h30 : Violences conjugales : et si la priorité devenait les enfants ! Catherine Vasselier est psychologue, thérapeute familiale systémicienne, praticienne E.M.D.R., formée au psychotraumastisme, experte non inscrite près des tribunaux (Expertises psychologiques familiales), membre d'EFTA et de la SFTF. Elle a travaillé dans un C.H.R.S pendant une dizaine d'années auprès de femmes et d'enfants victimes de violences conjugales et anime depuis plus de 20 ans des groupes thérapeutiques de responsabilisation pour des auteurs de violences conjugales. Son intervention éclairera le fait qu'aujourd'hui, de nombreuses voix s'élèvent en France pour alerter sur les conséquences des violences intrafamiliales sur la santé des enfants : attachement de type insécure, mémoire traumatique, troubles internalisés ou externalisés... qui peuvent durer dans le temps. Trop souvent, l'intérêt de l'enfant passe au second plan face aux droits des adultes ou aux croyances du moment. Madame Vasselier nous questionnera sur comment penser l'intérêt de l'enfant lorsqu'il y a séparation. Quelle parentalité envisager pour garantir la sécurité de tou.te.s ? Quels droits de visite et d'hébergement pour le parent agresseur ?

10h30 - 10h45 : Pause

10h45 - 11h45 : Contrôle coercitif : évaluer la dynamique relationnelle familiale, distinguer conflit parental et violence conjugale, garantir le droit à la sécurité de l'enfant (co-)victime et permettre une meilleure appréhension de ces situations par les professionnels. Andreea Gruev-Vintila, maîtresse de conférences HDR en psychologie sociale à l'Université Paris Nanterre, autrice du livre « Le contrôle coercitif : au cœur de la violence conjugale », mène des recherches interdisciplinaires sur les processus psychosociaux, l'impact et la sanction des violences dans les sociétés contemporaines. Ses recherches ont conduit à l'introduction du contrôle coercitif dans les formations à l'Ecole nationale de la magistrature et à envisager l'incrimination du contrôle coercitif en France. Elle a contribué à une proposition de loi pour mieux assurer la sécurité des enfants co-victimes de violences conjugales en 2021.

11h45 - 12h00 : Échanges avec la salle

12h00 - 13h00 : Lunch









2024
25 & 26 AVRIL
COLLOQUE
CINÉSCOPE PATHÉ
Louvain-la-Neuve
(présentiel uniquement)



Axe 4: Proposition d'alternatives, renouvellement des pratiques et changements de paradigme pour des mesures sensées

13h00 - 14h00 : De la nécessité de repenser les pratiques en Espaces-Rencontres lorsque la rupture du lien s'inscrit dans un contexte de VIF. Agathe Willaume, juriste, politologue, victimologue, certifiée en criminologie, directrice du service d'aide aux justiciables de l'arrondissement judiciaire du Luxembourg – division Marche (SMAJ) exposera dans quelle mesure l'approche psychotraumatologique, criminologique et victimologique développée à la Clinique du lien (CDL) permet d'appréhender la complexité des situations ainsi que leur étiologie multifactorielle. La CDL vise à détecter le contrôle coercitif notamment en contexte post séparation. En distinguant « conflit parental » et « violence conjugale », la CDL invite à privilégier la parentalité en parallèle plutôt que la coparentalité si l'autorité parentale conjointe est maintenue. Elle favorise la sécurité et la résilience du parent et des enfants (co) victimes et le travail de désistance et de responsabilisation du parent qui a agi la violence afin d'éviter le DARVO institutionnel et la victimisation secondaire. Le curseur est déplacé sur l'intérêt supérieur de l'enfant, la prise en considération de sa parole et non plus sur le droit aux relations personnelles du parent visiteur.

14h00 - 15h00 : La proximité dans l'aide et la justice: déclinaisons. Martin Bouhon, juriste, formé à la psychothérapie centrée sur la personne, directeur de La Touline, service d'aide aux justiciables de l'arrondissement judiciaire du Brabant-Wallon présentera l'importance de l'aide de proximité, la nécessité d'aller au plus près des justiciables et ce notamment dans le cadre des violences intrafamiliales qui accentuent l'isolement des victimes, l'invisibilité et le syndrome d'auto exclusion. Il partira pour cela des résultats, enjeux et défis liés aux antennes décentralisées du service actives depuis septembre 2021 dans le Brabant-Wallon pour ensuite inviter à la réflexion en déclinant la notion de proximité dans diverses autres dimensions: relationnelle, partenariale, sectorielle, etc.

15h00 - 15h15 : Pause

15h15 - 16h15 : Approche groupale : regards croisés sur des prises en charge parallèles. Véronique Nicolas, criminologue, médiatrice familiale et victimologue, directrice du service d'aide aux justiciables de l'arrondissement judiciaire de Liège – division Verviers (SASJ Verviers) animera un échange avec plusieurs partenaires des Maisons de Justice : ORS Espaces-Libre, PRAXIS, PRELUDE et UPPL. Cette discussion au cœur de l'accompagnement collectif des justiciables dessinera les contours des divers dispositifs développés par les partenaires (similitudes, forces, ressources, limites) et questionnera quelques-uns des enjeux fondamentaux solidement ancrés dans les réalités vécues par des publics que tout oppose, du moins en apparence.

16h15 - 16h30 : Échanges avec la salle

16h30 - 17h00 : Conclusions du colloque. Liesbet Stevens, Docteur en droit, directrice adjointe de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, est également chargée de cours sur les infractions sexuelles à la KU Leuven. Ses publications ont principalement porté sur le cadre juridique pénal relatif à l'intégrité des personnes. A la lumière de son engagement au cours de sa carrière en faveur de la création d'une société égalitaire et de la protection des personnes vulnérables, Liesbet Stevens conclura ce colloque et proposera une synthèse des réflexions des deux jours en vue d'affiner les thèmes des futures tables rondes qu'organisera le RSPMJ dans la continuité de ce colloque.

(3







17h00: Fin du colloque

2024
25 & 26 AVRIL
COLLOQUE
CINÉSCOPE PATHÉ
Louvain-la-Neuve
(présentiel uniquement)



Le Réseau des Services partenaires des Maisons de justice organise son 1er colloque! (www.reseauspmj.be)

Comment s'articulent les politiques publiques de justice pour répondre aux phénomènes des violences intimes? Entre protection et réparation des victimes, répression des auteurs, prise en compte des enfants, implication des femmes dans des causes qui sont les leurs, expression de l'opinion publique et des médias, ... L'objectif de ce colloque est de favoriser la compréhension et la communication entre deux univers – d'un côté celui de la justice pénale et de la prison qui y est centrale, de l'autre celui des victimes, des femmes, des divers courants féministes.

« Femmes, familles en souffrance et justice pénale : sens des mesures ou mesures sensées ? » telles sont les thématiques que nous vous invitons à explorer ensemble les 25 et 26 avril 2024.

DETAILS PRATIQUES:

Dates: jeudi 25 et vendredi 26 avril 2024

Lieu: Cinéscope Pathé, Louvain-la-Neuve – en présentiel uniquement

Contact: inscription@reseauspmj.be

L'Institut de formation judiciaire prendra en charge les frais d'inscription des magistrats professionnels, stagiaires judiciaires et membres du personnel de l'ordre judiciaire présents à la formation.

La formation est également agréée par Avocats.be à hauteur de 7 points juridiques et 7 points non juridiques .



7 INSCRIPTIONS











